

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

19/049/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Saint Barnabé (ACAL du Village de Saint-Barnabé), 12^{ème} arrondissement, pour la réalisation d'illuminations de fin d'année 2019 - Approbation d'une convention.

19-34199-DPE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Saint Barnabé (ACAL du Village de Saint-Barnabé), 12^{ème} arrondissement, pour la réalisation d'illuminations de fin d'année 2019.

Le renforcement de l'animation commerciale, culturelle et sociale de proximité est un objectif majeur de l'action de développement de la Ville. Marseille bénéficie d'un commerce de proximité de qualité, notamment dans les noyaux villageois, et souhaite soutenir et accompagner ce tissu commercial dans son adaptation nécessaire pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux modifications de son environnement.

Créée en 1997, l'Association des Commerçants et Artisans et Professions Libérales de Saint-Barnabé (13012) regroupe 62 adhérents. Elle a pour objet de développer l'animation commerciale de ce quartier, de promouvoir le commerce de proximité dans ce noyau villageois et de représenter ses adhérents auprès des différents acteurs institutionnels.

En 2018, l'association a poursuivi et renforcé son action. Elle a organisé des animations autour des principales fêtes marquant l'année, à savoir : la Fête des mères, la Fête de la Saint-Barnabé, Halloween ainsi qu'une animation musicale autour de Noël.

En 2019, elle compte également assurer l'illumination de l'ensemble du noyau villageois pour les fêtes de fin d'année. C'est d'ailleurs pour cette dernière animation que l'Association des Commerçants et Artisans et Professions Libérales de Saint Barnabé sollicite une subvention (EX014088).

Le coût prévisionnel de cette action est de 23 000 Euros.

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 5 000 Euros à l'Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Saint-Barnabé (ACAL du Village de Saint-Barnabé) pour la mise en place d'illuminations de fin d'année sur le noyau villageois et d'approuver une convention entre la Ville de Marseille et l'Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Saint-Barnabé (ACAL du Village de Saint-Barnabé) précisant les conditions d'utilisation et de versement de cette subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée une subvention de 5 000 Euros à l'Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Saint-Barnabé (ACAL du Village de Saint-Barnabé) pour la mise en place d'illuminations de fin d'année sur le noyau villageois.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document afférent.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée au budget 2019 sur les crédits gérés par le Service Commerce - code 40403, sur la ligne budgétaire suivante : nature 6574.1 - fonction 94 - action 19172664.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 13 juin 2019